

J'ai donné une liste détaillée des accusations faites par le ministre de la Justice à la Chambre et devant les journalistes. Je l'ai consignée au hansard hier. Ce que j'entendais par des accusations précises, et je crois que le ministre le sait, c'était qu'aucune enquête, qu'elle soit judiciaire ou menée par le comité des privilèges et des élections, ne saurait examiner comme il se doit les accusations beaucoup trop générales du ministre de la Justice, à moins d'exiger la présence de tous les membres du Conseil privé de l'administration précédente, passée et actuelle; des accusations précises devraient être formulées à l'endroit de ceux à qui le ministre faisait allusion lors de sa conférence de presse.

Le ministre de la Justice devra citer des noms avant qu'on puisse agir. Il doit justifier ses dires, ou démissionner. Voilà ce que je voulais dire et je pense que le ministre le sait.

L'hon. M. Pickersgill: Le député voudrait-il relever dans un des livres une citation quelconque qui puisse justifier le moindrement la ligne de conduite qu'il conseille pompeusement au ministre de suivre? L'autre jour, Votre Honneur a donné lecture de la célèbre décision rendue par M. l'Orateur Michener, et elle ne contient sûrement pas d'autorisation dans ce sens. M. Michener a dit qu'il devait y avoir une motion précise; or nous n'avons pas été saisis d'une motion de ce genre aujourd'hui. Le député m'a posé une question, à laquelle je vais répondre si on veut bien me le permettre. La seule accusation que j'aie pu voir, c'est celle du ministre de la Justice, d'après qui le chef de l'opposition avait mal réglé une affaire concernant la sécurité. (*Exclamations*) Je n'en connais pas d'autre. Si mon honorable collègue en connaît d'autres, qu'il le dise au lieu de faire ces insinuations.

M. Nielsen: Je ne sais pas où était le ministre des Transports hier. J'ai tout cité cela hier.

Une voix: Lisez le compte rendu.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je prie les députés de poursuivre les débats sans s'interpeller d'un côté à l'autre de la Chambre.

M. Nielsen: Le ministre n'a qu'à les lire; elles sont au compte rendu. Il ne s'agit pas d'une simple accusation selon laquelle l'ancien premier ministre n'aurait pas traité cette affaire comme il l'aurait dû. Il y a, à la page 2211 du hansard, une accusation selon laquelle le chef de l'opposition aurait, lorsqu'il était premier ministre, trempé dans l'affaire

Munsinger. (*Exclamations*) Le ministre de la Justice a déclaré que plus de deux membres du Conseil privé avaient trempé dans l'affaire et qu'elle était pire, à certains égards, que l'affaire Profumo. J'ai consigné au hansard d'hier plusieurs autres exemples. Lorsque j'ai parlé d'accusations précises—l'honorable représentant le sait—je voulais que le ministre comprenne qu'il était tenu, avant qu'aucune mesure ne soit prise, de nommer les ministres qu'il croyait impliqués, sans consultation de dossiers; et qu'il était obligé, en outre, d'établir le bien-fondé des accusations qu'il avait faites à la Chambre et hors de la Chambre.

Un des commentateurs politiques les plus en vue de la province du ministre, M. Claude Ryan, du *Devoir*, analysant la conduite du ministre, a dit ce matin:

Au lieu de suivre une ligne de conduite que lui dictaient la logique et la tradition, M. Cardin, a fait, coup sur coup, deux actes qui révèlent sa vraie stature, celle d'un petit politicien à l'esprit partisan.

Et plus loin:

Déjà, la manière dont le ministre avait ressuscité, la semaine dernière, l'affaire Munsinger était disgracieuse et indigne d'un ministre de la Couronne.

Hier, cependant, M. Cardin est allé encore plus loin. Utilisant des renseignements dont il n'a même pas été saisi officiellement, faisant écho à des dossiers qui ne relèvent même pas de son autorité, il a accusé «plusieurs» anciens ministres conservateurs d'avoir trempé dans une histoire dont il avoue ne connaître ni les détails ni la portée exacte. Sans avoir consulté au préalable ses collègues du cabinet, il s'est engagé à demander que le gouvernement institue une enquête sur l'histoire Munsinger, s'exposant ainsi à une nouvelle rebuffade de la part d'un chef qui n'agit plus que sous l'empire de la crainte et de l'opportunisme.

M. Ryan rapporte la déclaration du ministre, selon laquelle il était fatigué d'entendre le chef de l'opposition insinuer sans cesse que le gouvernement libéral baignait dans la corruption et les scandales. Il dit ensuite:

De la part d'un homme à qui le pays a confié la direction de l'appareil de la justice et qui dispose, de par sa position, de moyens de pression extrêmement puissants, ces propos sont absolument inadmissibles.

Cette opinion n'a pas seulement cours dans la province de Québec; elle a cours d'un bout à l'autre du pays. L'éditorial que je viens de lire, écrit par un editorialiste bien connu dans la province du ministre, résume la thèse de l'opposition dans cette affaire—qu'un ministre ne devrait pas tirer parti de sa position pour calomnier impunément des membres du Parlement. Je signale aux députés à ma gauche, ceux du Ralliement créditiste et du Crédit social...

Une voix: Il est une heure.